

**AMENDEMENT**

Ann 1  
Art 3

**Projet de loi n° 3**

**LOI FAVORISANT LA SÉCURITÉ EN MATIÈRE DE  
TRANSPORT SCOLAIRE ET UN MEILLEUR ENCADREMENT DU  
COURTAGE EN SERVICES DE CAMIONNAGE EN VRAC**

**ARTICLE 3**

*Remplacer, dans le texte anglais du deuxième alinéa de l'article 35.4 proposé par l'article 3, le mot « executory » par le mot « enforceable ».*

Adopté  
mm

**AMENDEMENT**

**Projet de loi n° 3**

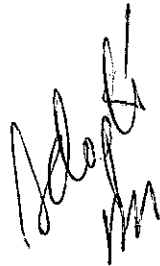
**LOI FAVORISANT LA SÉCURITÉ EN MATIÈRE DE  
TRANSPORT SCOLAIRE ET UN MEILLEUR ENCADREMENT DU  
COURTAGE EN SERVICES DE CAMIONNAGE EN VRAC**

Am 2  
Art 3.1

**ARTICLE 3.1**

*Insérer, après l'article 3, le suivant :*

**3.1.** L'article 37.3 de cette loi est modifié par le remplacement, dans le deuxième alinéa du texte anglais, du mot « executory » par le mot « enforceable ».

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S. G. M.', located at the bottom center of the page.

## AMENDEMENT

Am 3  
Art 4

### Projet de loi n° 3

## LOI FAVORISANT LA SÉCURITÉ EN MATIÈRE DE TRANSPORT SCOLAIRE ET UN MEILLEUR ENCADREMENT DU COURTAGE EN SERVICES DE CAMIONNAGE EN VRAC

### ARTICLE 4

*Modifier l'article 4 :*

*1° par le remplacement, partout où il se trouve dans le texte anglais du paragraphe c.1 du premier alinéa de l'article 40 proposé par le paragraphe 1° de l'article 4, le mot « executory » par le mot « enforceable ».*

*2° par l'insertion, après le paragraphe 1°, du suivant :*

« 1.1° par l'ajout, après le paragraphe e du premier alinéa, du paragraphe suivant :

« f) exerce ou fait exercer à l'endroit d'une personne des gestes d'intimidation, des menaces ou des représailles dans le but de contraindre un exploitant ou un titulaire d'un permis de courtage à s'abstenir ou à cesser d'exercer un droit qui résulte de la présente loi ou de ses règlements. »; ».



## AMENDEMENT

Projet de loi n° 3

### LOI FAVORISANT LA SÉCURITÉ EN MATIÈRE DE TRANSPORT SCOLAIRE ET UN MEILLEUR ENCADREMENT DU COURTAGE EN SERVICES DE CAMIONNAGE EN VRAC

Am 4  
Art 7

#### ARTICLE 7

*Modifier l'article 7 :*

*1° par l'insertion, dans le paragraphe 1° et avant le paragraphe 5° du premier alinéa de l'article 47.13 proposé, du paragraphe suivant :*

« 4.1° un exploitant qui exerce ou fait exercer à l'endroit d'une personne des gestes d'intimidation, des menaces ou des représailles dans le but de contraindre un exploitant ou un titulaire d'un permis de courtage à s'abstenir ou à cesser d'exercer un droit qui résulte de la présente loi ou de ses règlements; »;

*2° par le remplacement, partout où il se trouve dans le texte anglais des paragraphes 5° et 6° du premier alinéa de l'article 47.13 proposés par le paragraphe 1° de l'article 7, le mot « executory » par le mot « enforceable ».*

*Am 4  
Art 7*

Am 5  
Art 10

## AMENDEMENT

Projet de loi n° 3

### LOI FAVORISANT LA SÉCURITÉ EN MATIÈRE DE TRANSPORT SCOLAIRE ET UN MEILLEUR ENCADREMENT DU COURTAGE EN SERVICES DE CAMIONNAGE EN VRAC

#### ARTICLE 10

*Remplacer l'article 10 par le suivant :*

**10.** Cette loi est modifiée par l'insertion, après l'article 47.15, du suivant :

« **47.15.1.** Les frais qu'exige un titulaire de permis de courtage d'un exploitant qui s'abonne ou qui est abonné à ses services ne doivent pas varier en fonction :

1° du titulaire de permis de courtage auprès duquel était abonné antérieurement cet exploitant ou, dans le cas d'une cession, l'exploitant qui lui a cédé son inscription;

2° de la zone ou du territoire dans lequel est ou était situé le principal établissement de cet exploitant ou, dans le cas d'une cession, de l'exploitant qui lui a cédé son inscription. ».

AMENDEMENT

Ann 6  
Art 11

Projet de loi n° 3

LOI FAVORISANT LA SÉCURITÉ EN MATIÈRE DE  
TRANSPORT SCOLAIRE ET UN MEILLEUR ENCADREMENT DU  
COURTAGE EN SERVICES DE CAMIONNAGE EN VRAC

**ARTICLE 11**

*Remplacer, dans le texte anglais du deuxième alinéa de l'article 47.21 proposé par l'article 11, le mot « executory » par le mot « enforceable ».*

Adopté

Ann 7  
Art 11

AMENDEMENT

Projet de loi n° 3

LOI FAVORISANT LA SÉCURITÉ EN MATIÈRE DE  
TRANSPORT SCOLAIRE ET UN MEILLEUR ENCADREMENT DU  
COURTAGE EN SERVICES DE CAMIONNAGE EN VRAC

ARTICLE 11

~~Le~~ le premier alinéa de  
Remplacer, dans l'article 47.21 proposé, les mots  
« avec diligence » par les mots « dans les trois mois  
de sa prise en délibéré ».

Adopté

**AMENDEMENT**

AmB  
Art 15.1

**Projet de loi n° 3**

**LOI FAVORISANT LA SÉCURITÉ EN MATIÈRE DE  
TRANSPORT SCOLAIRE ET UN MEILLEUR ENCADREMENT DU  
COURTAGE EN SERVICES DE CAMIONNAGE EN VRAC**

**ARTICLE 15.1**

*Insérer, après l'article 15, le suivant :*

**15.1.** L'article 51 de cette loi est modifié par le remplacement, dans le texte anglais, des mots « of the date on which the decision becomes executory » par les mots « after the date the decision has taken effect ».

Adopté  
am



**AMENDEMENT**

Ann 9  
Art 16

**Projet de loi n° 3**

**LOI FAVORISANT LA SÉCURITÉ EN MATIÈRE DE  
TRANSPORT SCOLAIRE ET UN MEILLEUR ENCADREMENT DU  
COURTAGE EN SERVICES DE CAMIONNAGE EN VRAC**

**ARTICLE 16**

*À l'article 16, insérer, dans le texte français et après les mots « alinéa de », les mots « l'article ».*

*[Signature]*

**AMENDEMENT**

**Projet de loi n° 3**

**LOI FAVORISANT LA SÉCURITÉ EN MATIÈRE DE  
TRANSPORT SCOLAIRE ET UN MEILLEUR ENCADREMENT DU  
COURTAGE EN SERVICES DE CAMIONNAGE EN VRAC**

Am 10  
Art 16.1

**ARTICLE 16.1**

*Insérer, avant l'article 17, le suivant :*

**16.1.** La Loi concernant les services de transport par taxi (L.R.Q., chapitre S-6.01) est modifiée par l'insertion après l'article 84, de ce qui suit :

« **CHAPITRE X.0.1**  
« MÉDIATION

« **84.0.1.** La sous-section 2.1 de la section V de la Loi sur les transports (chapitre T-12) s'applique en matière de transport par taxi. ».

*Adopté*

AMENDEMENT

Ann 11  
N° 18

Projet de loi n° 3

LOI FAVORISANT LA SÉCURITÉ EN MATIÈRE DE  
TRANSPORT SCOLAIRE ET UN MEILLEUR ENCADREMENT DU  
COURTAGE EN SERVICES DE CAMIONNAGE EN VRAC

ARTICLE 18

Modifier l'article 18 :

1° par l'ajout, avant le paragraphe 1°,  
du suivant :

" 0.1° par le remplacement, dans le  
premier alinéa, des mots "avec diligence"  
par les mots "dans les trois mois de  
sa prise en délibéré" ;

2° par le remplacement, dans le texte  
anglais de l'alinéa proposé par le  
paragraphe 2° de l'article 18, du mot  
"executory" par le mot "enforceable" ;

Adopté

AMENDEMENT

Am 12  
Ad 25

Projet de loi n° 3

LOI FAVORISANT LA SÉCURITÉ EN MATIÈRE DE  
TRANSPORT SCOLAIRE ET UN MEILLEUR ENCADREMENT DU  
COURTAGE EN SERVICES DE CAMIONNAGE EN VRAC

**ARTICLE 25**

*Modifier l'article 25 :*

1° *par l'insertion, dans le paragraphe 1° du premier alinéa et après le numéro « 11 », de « , 16.1 »;*

2° *par le remplacement, partout où il se trouve dans le texte anglais, du mot « executory » par le mot « enforceable ».*

*Adopté*